

N°2018-124



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix huit

Le 31 Octobre à 18 heures

Le Conseil Communautaire du Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 24 Octobre 2018.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 30

Objet : Désignation d'un délégué au sein du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde

Présents : 23

Michel ARNAUD (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac) PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts) ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Marie Claire BORRELLY, BLANC Jean Franck (Teuillac) pouvoir à Pierre JOLY, COUPAUD Catherine (Pugnac) pouvoir à Michael FUSEAU, Arnaud BOBET (Saint André de Cubzac) pouvoir à DAILLY Philippe, GRAVINO Bruno (Saint Trojan) pouvoir à Jean ROUX, Alain TABONE (Cubzac les Ponts) pouvoir à Alain DUMAS.

Absents excusés : 8

COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac), GAILLARD Michel (Prignac et Marcamps), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MABILLE Christian (Peujard), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), POUCHARD Éric (Lansac), SAGASTI Sylvie (Peujard),

Secrétaire de séance :

Mme RAMBERT Jacqueline

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde modifiés par arrêté préfectoral en date du 29 septembre 2017 au terme desquels la Communauté de Communes du Cubzaguais est désormais représentée par 14 délégués titulaires et 7 délégués suppléants,

Vu l'article article 41 de la loi Notre codifié à l'article L.5711-1 du CGCT qui dispose que pour l'élection des délégués des EPCI au Comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,

Considérant la délibération n°2017-147 de la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais,

Considérant la délibération n°2017-154 à travers laquelle le Conseil Communautaire a désigné au Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde, en tant que délégués titulaires : Alain TABONE, Sylvain GUINAUDIE, Valérie GUINAUDIE, Célia MONSEIGNE, Georges MIEYEVILLE, Véronique LAVAUD, Olivier FAMEL, Marie Claire BORRELLY, Jean ROUX, Alain DUMAS, Michel GAILLARD, Pierre JOLY, Éric POUCHARD, Catherine SAEZ, en tant que délégués suppléants : Ludovic MANSUY, Catherine COUPAUD, Marie Christine BOUCHET, Serge JEANNET, Michael COURSEAUX, Jean Franck BLANC, Nadia BRIDOUX-MICHEL,

Considérant la démission de Ludovic MANSUY, en sa qualité de conseiller municipal et communautaire,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de désigner Michel ARNAUD, délégué suppléant au sein du Conseil syndical du Syndicat Mixte du Pays de la Haute Gironde.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 5 novembre 2018

Le Président,

A. DUMAS.

